

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



VERT-2-GO X-PURE GEL

Rubrique 1. Identification

Identificateur de produit	: VERT-2-GO X-PURE GEL
Code du produit	: 09-12460 , 1000602 , 1000606
Type de produit	: Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées

Spécial: Assainissant pour les mains

NPN 80013648 La fiche de données de sécurité est fournie à titre informatif seulement. Ce produit n'est pas réglementé SIMDUT. Ce produit est réglementé par la loi sur les aliments et les drogues.

Utilisations non recommandées

Utiliser ce produit seulement selon les directives d'utilisation. Lire l'étiquette avant d'utiliser.

Données relatives au fournisseur	: Wood Wyant Canada Inc. Une filiale du Groupe Sani-Marc 42, rue de l'Artisan Victoriaville, Québec G6P 7E3 1-819-758-1541
----------------------------------	---

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	: Non disponible.
--	-------------------

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange	: LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B
--	---

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Mentions de danger : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H320 - Provoque une irritation des yeux.

Conseils de prudence

Généralités

: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Prévention

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage ou une protection auditive.

Section 2. Identification des dangers

Intervention	: P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Stockage	: P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Élimination	: P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Éléments d'une étiquette complémentaire	:

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation	: Mélange
Autres moyens d'identification	: Non disponible.

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
Alcool éthylique	≥65 - ≤85	CAS: 64-17-5
propane-2-ol	≥1 - ≤5	CAS: 67-63-0
Glycérine	≥0.5 - ≤1.5	CAS: 56-81-5

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	: En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air.
Contact avec la peau	: En cas d'irritation, rincer avec de l'eau. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Peut causer une irritation des yeux.
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec la peau : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers : Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.

Agents extincteurs inappropriés : NE PAS utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

: Liquide et vapeurs très inflammables. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Intervenants en cas d'urgence	: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
Protection oculaire/ faciale	: Les expositions intenses ou prolongées peuvent nécessiter le port de lunettes de sécurité.
Protection des mains	: Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.
Protection du corps	: Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Autre protection pour la peau	: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
Protection respiratoire	: Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.
Précautions environnementales	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	
Petit déversement	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
Grand déversement	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection	: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).
Conseils sur l'hygiène générale au travail	: Utiliser de façon à prévenir la contamination de la nourriture. Suivre les instructions inscrites sur l'étiquette.

Section 7. Manutention et stockage

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles; Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Alcool éthylique	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 1250 ppm. TWA 8 heures: 1000 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) STEL 15 minutes: 1000 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) STEL 15 minutes: 1000 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) C3. VECD 15 minutes: 1000 ppm. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 1000 ppm. OEL 8 heures: 1880 mg/m ³ . CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 400 ppm. TWA 8 heures: 200 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) TWA 8 heures: 200 ppm. STEL 15 minutes: 400 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 200 ppm. STEL 15 minutes: 400 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 200 ppm. VECD 15 minutes: 400 ppm. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 15 minutes: 984 mg/m ³ . OEL 8 heures: 200 ppm. OEL 15 minutes: 400 ppm. OEL 8 heures: 492 mg/m ³ .
Alcool isopropylique	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 400 ppm. TWA 8 heures: 200 ppm. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) TWA 8 heures: 200 ppm. STEL 15 minutes: 400 ppm. CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019) TWA 8 heures: 200 ppm. STEL 15 minutes: 400 ppm. CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 200 ppm. VECD 15 minutes: 400 ppm. CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 15 minutes: 984 mg/m ³ . OEL 8 heures: 200 ppm. OEL 15 minutes: 400 ppm. OEL 8 heures: 492 mg/m ³ .
Glycérine	CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021) STEL 15 minutes: 20 mg/m ³ . Forme: Brouillard. TWA 8 heures: 10 mg/m ³ . Forme: Brouillard. CA British Columbia Provincial (Canada, 9/2024) TWA 8 heures: 10 mg/m ³ . Forme: total mist. TWA 8 heures: 3 mg/m ³ . Forme: respirable

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

	<p>mist.</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 2/2024) VEMP 8 heures: 10 mg/m³. Forme: brouillards.</p> <p>CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023) OEL 8 heures: 10 mg/m³. Forme: Brouillard.</p>
--	---

Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

- : Pour les utilisations manufacturières ou industrielles il peut être pertinent de: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser de l'équipement de ventilation antidéflagrant.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier technique afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

- : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection oculaire/faciale

- : Les expositions intenses ou prolongées peuvent nécessiter le port de lunettes de sécurité.

Protection de la peau

Protection des mains

- : Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

Protection du corps

- : Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Autre protection pour la peau

- : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

- : Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique

- : Liquide.

Couleur

- : Incolore.

Odeur

- : Alcoolisée.

Seuil olfactif

- : Non disponible.

pH

- : 7.7

Point de fusion et point de congélation

- : Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition : 80°C (176°F)

Point d'éclair : Vase clos: 20°C (68°F) [Pensky-Martens]

Inflammabilité : Non disponible.

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Non disponible.

Tension de vapeur :

Nom des ingrédients	Pression de vapeur à 20 °C			Pression de vapeur à 50 °C		
	mm Hg	kPa	Méthode	mm Hg	kPa	Méthode
Alcool éthylique	42.94865	5.7				
Alcool isopropylique	33.00268	4.4				
eau	17.5	2.3				
2-amino-2-methylpropanol	0.33753	0.045	ASTM E 1194			
myristate d'isopropyle	0.000093	0.000012				
Glycérine	0.000075	0.00001		0	0	
acétate de 3,4-dihydro-2,5,7,8-tétraméthyl-2-(4,8,12-triméthyltridécyl)-2H-benzopyranne-6-yle	0	0	OECD 104	0	0	OECD 104

Densité de vapeur relative : Non disponible.

Densité relative : 0.88

Densité : 0.88 g/cm³ [22°C (71.6°F)]

Solubilité dans l'eau : Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable.

Température d'auto-inflammation :

Nom des ingrédients	°C	°F	Méthode
myristate d'isopropyle	225	437	EU A.15
Glycérine	370	698	
2-amino-2-methylpropanol	438	820.4	ASTM D 2161
Alcool éthylique	455	851	DIN 51794
Alcool isopropylique	456	852.8	

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): Non disponible.
Cinématique (température ambiante): 5750 mm²/s (5750 cSt)
Cinématique (40°C (104°F)): Non disponible.

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules : Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
Matériaux incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Alcool éthylique	CL50 Inhalation Vapeur DL50 Cutané	Rat Lapin	124700 mg/m ³ >20000 mg/kg	4 heures -
Alcool isopropylique	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-
Glycérine	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Rat	12800 mg/kg 5000 mg/kg	-
	DL50 Cutané DL50 Orale	Lapin Souris	10946 mg/kg 4090 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	12600 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Alcool éthylique	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	1 heures 50 pph	-
Alcool isopropylique	Yeux - Hautement irritant Yeux - Modérément irritant Yeux - Modérément irritant	Lapin Lapin Lapin	- - -	500 mg 10 mg 24 heures	- - -
Glycérine	Yeux - Hautement irritant Peau - Léger irritant Yeux - Léger irritant Peau - Léger irritant	Lapin Lapin Lapin Lapin	- - - -	100 mg 100 mg 24 heures 500 mg	- - - -
				24 heures 500 mg 24 heures 500 mg	- - - -

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	CIRC	NTP	ACGIH
Alcool isopropylique	3	-	A4

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmoiement
rougeur

Inhalation : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec la peau : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Alcool éthylique	7000	N/A	N/A	124.7	N/A
Alcool isopropylique	5000	12800	N/A	N/A	N/A
Glycérine	12600	10946	N/A	N/A	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Alcool éthylique	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer Aiguë CE50 2 mg/l Eau douce Aiguë CL50 25.5 mg/l Eau de mer Aiguë CL50 42 mg/l Eau douce Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer Chronique NOEC 100 µl/L Eau douce Chronique NOEC 0.375 µl/L Eau douce	Algues - <i>Ulva pertusa</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> Crustacés - <i>Artemia franciscana</i> - Larve Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i> Algues - <i>Ulva pertusa</i> Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate Poisson - <i>Gambusia holbrookii</i> - Larve Daphnie - <i>Daphnia magna</i> - Néonate Crustacés - <i>Crangon crangon</i> Poisson - <i>Rasbora heteromorpha</i>	96 heures 48 heures 48 heures 4 jours 96 heures 21 jours 12 semaines 48 heures 48 heures 96 heures
Alcool isopropylique	Aiguë CE50 7550 mg/l Eau douce Aiguë CL50 1400000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 4200 mg/l Eau douce		

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogK _{ow}	FBC	Potentiel
Alcool éthylique	-0.35	-	Faible
Alcool isopropylique	0.05	-	Faible
Glycérine	-1.76	-	Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD
Numéro ONU	UN1987
Désignation officielle de transport de l'ONU	Alcools, N.S.A. (Éthanol)
Classe de danger relative au transport	3 
Groupe d'emballage	II
Dangers environnementaux	Non.

Autres informations

Classification pour le TMD : Produit classé conformément aux sections suivantes de Transport des marchandises dangereuses Règlements. 2.18-2.19 (Classe 3).
Dispositions particulières Indice de quantité limité 1L

Protections spéciales pour l'utilisateur

: **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO

: Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

- INRP canadien** : Les composants suivants sont répertoriés: ethanol; alcool isopropylique
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Liste d'inventaire

- Canada** : Indéterminé.
États-Unis : Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

- Date d'impression** : 2025-12-01
- Date d'édition/Date de révision** : 2025-12-01
- Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure
- Version** : 0.01
- Légende des abréviations**
- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
 - FBC = Facteur de bioconcentration
 - SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 - RPD = Règlement sur les produits dangereux
 - IATA = Association international du transport aérien
 - CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
 - code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 - LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
 - MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
 - N/A = Non disponible
 - SGG = Groupe de séparation
 - NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2	Jugement expert
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B	Jugement expert

Références : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.